

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre avril deux mil vingt-quatre.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Philippe MATTON donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé :

Soit : 20 présents et 3 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-04-10/03 Approbation du compte administratif 2023

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du 15 juin 2023 modifiant le budget de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du 02 avril 2024 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par le comptable ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2023 (Annexe n°3) et confirme la concordance de celui-ci avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

Monsieur le Maire dévoile les résultats de l'exercice 2023 de la commune, qui s'établissent comme suit :

Exécution budgétaire de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Atténuations de charges :	39.279,96€
		Prod. services, domaine, ventes :	158.886,43€
		Impôts et taxes :	1.348.580,92€
Charges à caractère général :	1.211.408,44€	Fiscalité locale :	1.000.753,92€
Charges de personnel :	1.338.511,93€	Dotations et participations :	720.663,63€
Autres charges de gestion courante :	294.604,82€	Autres produits de gestion courante :	101.337,08€
Dépenses de gestion courante :	2.844.529,19€	Recettes de gestion courante :	3.369.501,94€
Charges financières :	38.160,93€		
Charges spécifiques :	4.600,00€	Produits spécifiques :	218.749,00€
Dotations aux provisions :	2.014,99€	Reprises sur provisions :	0,00€
Dépenses réelles :	2.889.301,11€	Recettes réelles :	3.588.250,94€
Opérations d'ordre (transfert) :	216.071,18€	Opérations d'ordre (transfert) :	25.931,18€
Total général (dépenses) :	3.105.372,29€	Total général (recettes) :	3.614.182,12€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles :	9.681,83€		
Immobilisations corporelles :	423.954,49€		
Immobilisations en cours :	1.767.762,57€	Subventions d'investissement :	178.848,48€
Dépenses d'équipement :	2.201.398,89€	Recettes d'équipement :	178.848,48€
Dotations, fonds divers et réserves :	17.346,85€	Dotations, fonds divers et réserves :	106.113,08€
Emprunts et dettes assimilées :	275.827,35€	Excédent de fonct. capitalisé :	538.571,26€
Dépenses réelles :	2.494.573,09€	Recettes réelles :	823.532,82€
Opérations d'ordre (transfert) :	25.931,18€	Opérations d'ordre (transfert) :	216.071,18€
Opérations d'ordre (patrimoniales) :	6.021,00€	Opérations d'ordre (patrimoniales) :	6.021,00€
Total général (dépenses) :	2.526.525,27€	Total général (recettes) :	1.045.625,00€

Résultats budgétaires de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<u>Recettes</u>	3.614.182,12€	1.045.625,00€
<u>Dépenses</u>	3.105.372,29€	2.526.525,27€
<u>Résultats</u>	+508.809,83€	-1.480.900,27€


Résultats de clôture de l'exercice

<i>Budget communal</i>	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'investissement en 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture du compte de gestion 2023	Balance des restes à réaliser	Résultats de clôture du compte administratif 2023
Section de fonctionnement	+1.138.571,26€	538.571,26€	+508.809,83€	+1.108.809,83€	0€	+1.108.809,83€
Section d'investissement	+2.842.522,24€	/	-1.480.900,27€	+1.361.621,97€	-1.334.639,68€	+26.982,29€

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment de passer au vote.



CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024 – P

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 
ID : 059-215904665-20240411-D2024_04_10_03-DE

En conséquence, après examen, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 11/04/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

